



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Véronique PAGE; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Eric CHEVALIER; Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (Pouvoir à M. Gérard TRUCY), M. Eric CHEVALIER (Pouvoir à M. Laurent DILLINGER)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : : R&M – FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION
2022 SUR L'EXERCICE 2024 DES BUDGETS ANNEXES DU POLE INFO SENIORS
13, DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) ET DU SANS
SOUCI**

Par délibération n°12 du 29 mars 2023 modifiée par la délibération 53 du 06 décembre 2023, le Conseil d'administration avait proposé l'affectation des résultats d'exploitation 2022 sur 2024 des budgets annexes comme suit :

* **Pôle Info Senior 13 (PIS 13) : 1 968,44 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R002) ;

* **SSIAD/ESA : 10 622,93 €**, répartis entre - le SSIAD pour - 365,36 €
- l'ESA pour 10 988,29 €

Et affectés au financement des mesures d'exploitation (R-00268).

* **Le Sans-Souci : 4 943,91 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-00268)

En 2024, les autorités de tarification ont autorisé l'affectation suivante :

- **Pôle Info Senior 13 (PIS 13) : 1 968,44 €** affectés à la réduction des charges d'exploitation du budget 2024 (R-002),
- **SSIAD/ESA : - 365,36 €** affectés en réserve de compensation des déficits (10686). Il est à noter que l'ARS a décidé de ne pas reprendre le résultat de l'ESA.

Pour le Sans-Souci : l'autorité de tarification ne se prononçant pas, le résultat d'exploitation de **4 943,91 €** est affecté selon la proposition faite.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article R314-73 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article R314-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
La délibération n°12 du 29 mars 2023 modifiée par la délibération 53 du 06 décembre 2023,
Le rapport de tarification 2024 du Pôle Infos Seniors du Pays d'Aix du Département des Bouches du Rhône du 19 août 2024,
La proposition budgétaire 2024 du SSIAD du CCAS d'Aix en Provence de l'ARS PACA du 04 juin 2024,
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats d'exploitation 2022 du budget annexe Pôle Info Senior 13 et du Service de Soins Infirmiers à Domicile conformément aux décisions 2024 des autorités de tarification sur l'exercice 2024.
- **D'AFPECTER** les résultats d'exploitation 2022 du budget annexe Sans Souci au financement des mesures d'exploitation de l'exercice 2024.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 24/10/2024
et de la publication le 24/10/2024